



Après presque 2 mois la caution est non rendu

Par **antigone**, le **21/01/2010** à **17:51**

Bonjour,

je m'appelle anais et je suis étudiante.

j'ai emmenagée à bourges pour mes études le 23 aout 2008 et je suis rester dans mon logement jusqu'au 23 novembre 2009.

avec mon ami on avait signé un bail pour un mobilhome puisque le locataire ne devait partir qu'à partir de mi septembre le propriétaire nous a installé dans un studio. au moi de septembre on a procédé au changement de logement le locataire a du pendre le studio parce que finalement il est resté plus longtemps.

le jour du déménagement il était absent le proprietaire est venu pour nous déménager (nous n'avons pas le permis) et ensuite nous avons emmener le affaire du locataire au studio. le studio était propre nous aviions fait le ménage de fond en comble mais arriver au mobil home nous avons du nettoyer

le propriétaire nous a dit qu'il viendrait faire l'état des lieux plus tard il n'est jamais venu à chaque fois que nous évoquions le sujet il remettait les choses plus tard: résultat à la sortie du logement il a voulu faire un état des lieux que j'ai du signé car il m'a clairement fait comprendre que si je ne signait pas il m'enverrai les huissiers étant seules et sans connaissance de la loi j'ai signé

cela fera deux mois dans deux jours et il ne m'a toujours pa rendu ma caution j'ai appris que ce délai passé il n'était plus obligé de me la rendre je ne sais pas quoi faire quel recours sont possible dans ce cas là?

merci de bien vouloir répondre

Par **Marion2**, le **21/01/2010** à **17:55**

Bonjour,

Contactez l'ADIL. (gratuit) - Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Cordialement.